

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 09 mars 2023**  
-----

**OBJET : AFFAIRE N° 13**

Délégations d'attributions au Maire -  
Compte rendu des décisions  
prises\_Demande de subventions à  
l'Etat ou à d'autres collectivités  
territoriales

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Neuf Mars, le Conseil  
Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M.  
PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h05, puis  
procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

**PRESENTS**

M. AURE Fabien (2<sup>ème</sup> Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjt) -  
M. FONTAINE Christopher (4<sup>ème</sup> Adjt) - Mme SANDANCE Chantal  
(5<sup>ème</sup> Adjt) - M. VAITY Bruno (6<sup>ème</sup> Adjt) - Mme HOARAU Gertrude -  
M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - M. ZEPHIR Jackson -  
Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle -  
M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph -  
M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU  
Nadège - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette - Mme FAIN Marie  
Yveline.

**EXCUSES**

Mme JANNIN Jocelyne  
M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. VAITY Bruno)  
Mme FLORESTAN Nadine (Procuration donnée à Mme HOARAU  
Gertrude)

**ABSENTS**

Mme DE LAVERGNE Agathe - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN  
Patrick - Mme VAITY Cathy.

**NOTA** : Le Maire soussigné certifie  
que la liste des délibérations  
examinées par le Conseil Municipal  
a été affichée le 15 mars 2023, que la  
convocation a été faite le 03 mars 2023  
et que le nombre de membres en  
exercice étant de 29 le nombre de  
membres présents est de 22.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut  
valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à  
l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire

Daniel PAUSE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20230309-de-09032023-13-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2023  
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibération N° 01 du 05 juillet 2020 sont portées à la connaissance du Conseil Municipal les opérations et actes réalisés dans le cadre de ses délégations, en application des articles sus visés.

- **ARRETE N° 73/AM/2023 portant décision de demande de subvention auprès de l'Etat et de la Banque des Territoires pour le financement du poste de chef de projet Petites Villes de Demain pour l'année 2023**

Coût opération (CO).....				66 000,00 €	HT
Dépenses Eligibles (DE).....				60 000,00 €	
Subvention Etat - ANCT	45,45 %	(soit 50 % des DE)	.....	30 000,00 €	(2)
Subvention – Banque des territoires	22,73 %	(soit 25 % des DE)	.....	15 000,00 €	(2)
Subvention – Territoire de la Côte Ouest	15,91 %	(du CO).....		10 500,00 €	(1)
Participation Commune	15,91 %	(du CO).....		10 500,00 €	(3)

(1) Subvention acquise

(2) En attente de décision

(3) Participation communale pouvant évoluer en fonction des subventions réellement attribuées

**Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.**

**Pour extrait certifié conforme**

La secrétaire  
  
 Gertrude HOARAU

Le Maire  
  
 Daniel PAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740230-20230309-de-09032023-13-DE  
 Date de télétransmission : 21/03/2023  
 Date de réception préfecture : 21/03/2023